



Dans le cadre de la mise en place de mesures d'atténuation du risque en matière de blanchiment d'argent, Desjardins Assurances exige que ce formulaire soit rempli lorsqu'un tiers (le « Donateur ») souhaite cotiser à un compte pour lequel il n'est pas le titulaire.

Ce formulaire doit être utilisé uniquement dans les situations suivantes :

- · Lorsque les cotisations proviennent de l'employeur pour le REER du titulaire du compte;
- Lorsque le chèque, la traite bancaire ou le transfert de fonds provient d'un compte bancaire appartenant à une personne autre que le titulaire du compte pour son compte non enregistré.

Toute autre situation où un tiers souhaite contribuer est interdite.

IMPORTANT: Le formulaire rempli doit être conservé dans le dossier du Client. Le présent formulaire ne remplace pas une lettre d'instructions (obligatoire).

1. Renseignements	sur le Client								
Nom du titulaire			No	de client	Nº de compte				
Nom du représentant			Co	ode de représentant	Code du centre financier				
2. Renseignements									
Individuel (applicable pou	r les contributions à un	compte non enregistré	•)						
M. Prénom				Nom de fam	amille				
Date de naissance (MM/JJ/AAAA	A) Profession (s	oyez précis, p. ex. Ingéni	eur en bâtiment)		Lien avec le Client				
N° civique/RR Type de rue Nom de rue/RR						Point cardinal Nº d'unité			
Ville		Province/État	/État Code postal Pa		Pays				
Entité (Obligatoire: joindre	e le certificat de constitu	tion; si paiement par T	EF, obtenir la siç	gnature du de	onateur et	joindre également la	résolution)		
Nom de la société, de la fiducie ou de la personne morale N° de l'entrep				ise/de la fiducie (fédérale) Nº de l'entreprise/de la fiducie (provinciale)			e la fiducie (provinciale)		
Pays de constitution Description des activités (ex. gestion			immobilière, concession automobile)			Lien avec le Client			
Nº civique/RR Type de ru	e Nom de rue/RR					Point cardir	nal Nº d'unité		
Ville		Province/État	Code pos	Code postal Pays		/S			
3. Renseignements	sur la contributio	n							
☐ Une fois						Options de fréquence : annuelle; annuelle dernier jour			
Date (MM/JJ/AAAA)	ate (MM/JJ/AAAA) Montant (\$) Chèque Transfert électronique		ronique de fonds	(2 fois que de fonds («TEF») dernie		annuelle au dernier jour ouvrable du mois); semestrielle 2 fois par année); semestrielle dernier jour (semestrielle au lernier jour ouvrable du mois); trimestrielle (tous les 3 mois);			
☐ Régime de prélèvements automatiques (« RPA »)						trimestrielle dernier jour (trimestrielle au dernier jour ouvrable du mois); mensuelle; mensuelle dernier jour (dernier jour ouvrable de chaque mois); bimensuelle (2 fois par mois);			
Date de début (MM/JJ/AAAA)	Montant par période (\$)	Fréquence du RPA	Date d'arrêt (Mi	M/JJ/AAAA)	bimensuelle dernier jour (le 15° et le dernier jour ouvrable de chaque mois); aux 2 semaines; hebdomadaire.				

4. Autorisation de TEF du Donateur (obliga	toire : joindre un spé	cimen de chèque pers	onnalisé et la signature du donat	eur obligatoire à la section 5)					
Nom du titulaire du compte 🔲 Individuel : Vous devez être titulaire du compte bancaire 🗀 Entité : joindre la résolution et le certificat de constitution									
Nom de l'institution financière	Nº de l'institution	Nº de transit	Nº de compte						
5. Signatures									
Autorisation du Client obtenue par ATL (pour les fonds de placement garanti seulement). Le représentant doit recueillir les renseignements auprès du Client et l'informer des répercussions fiscales, au besoin.									
	х								
Nom du titulaire (en caractères d'imprimerie)		Signature du titulaire/	signataire autorisé	Date (MM/JJ/AAAA)					
	×								
Nom du cotitulaire (en caractères d'imprimerie)		Signature du cotitulai	re/cosignataire autorisé	Date (MM/JJ/AAAA)					
	v								
Nom du donateur/titulaire du compte bancaire (en caractères	d'imprimerie)	Signature du donateu (obligatoire pour TEF)	r/titulaire du compte bancaire	Date (MM/JJ/AAAA)					
	х								
Nom du représentant (en caractères d'imprimerie)		Signature du représe	ntant	Date (MM/JJ/AAAA)					